

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°79 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Epinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Mr LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

Pouvoirs : Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –

Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

Absents/Excusés : Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

Délégués suppléants assistant au conseil : Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel, CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

XXXXXXXXXX

OBJET : Désignation des représentants socio-professionnels du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme Communautaire

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2221-10 et R.2221-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire ;

Conformément aux articles L.2221-10 et R.2221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire se doit de procéder à la désignation des membres du collège des socio-professionnels du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire sur proposition du Président.

13 Représentants des socio-professionnels :

- **Loueurs en meublés** : Françoise PINAULT et Stéphane CREGUT
- **Hôtellerie de plein air** : Amandine RANC et Christophe POULARD
- **Hôtellerie** : Patrick SEBY
- **Villages de vacances** : Vincent PETEX
- **Chambres d'Hôtes** : Denis ARTOT
- **Autres hébergements** : Pierre-Jean RASQUIN
- **Commerçants et artisans** : Pierre SIMON
- **Activités thermales** : Joffrey CHALAPHY
- **Sports de neige** : Alain AUDIGIER
- **Sports et activités de pleine nature hors neige** : Jean-Michel FALGOUX
- **Site de visite ou monument** : Marine-Alice POIZOT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ ADOPTE la liste, dont il vient de lui être donné lecture, des représentants du collège des socio-professionnels devant siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire ;
- ❖ MANDATE son président pour en assurer l'exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

